

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Cynthia Bergeron	Numéro de permis 2013228	Date d'inspection Le 12 mai 2022	
Nom de l'établissement Garderie chez Cyn		Numéro de téléphone (506) 284-3280	
Adresse 114 chemin Rang 7 Et 8 Kedgwick NB E8B 1W1			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Mona Martin		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux

- Visite faite à l'établissement le matin pour une inspection de surveillance.
 - Le ratio est conforme lors de la visite.
 - Les enfants s'amuse à l'extérieur pendant la visite.
 - L'orientation des enfants est faite d'une façon positive et respectueuse.
 - Les produits chimiques sont barrés sous clé hors de la portée des enfants.
 - Les parents des enfants présents à la garderie bénéficient d'un accès à tout moment.
 - Les dossiers des membres du personnel sont complets.
 Discussion avec l'exploitante concernant son terrain de jeu, la documentation et la planification, plan d'amélioration de la qualité et les formations à venir.

original signé par
Mona Martin

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 12 mai 2022

Date

original signé par
Cynthia Bergeron

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 12 mai 2022

Date